



RÉUNION CE DU 25 06 2015

Programmation moteur/jour Mois de Juillet

C8/C9 = 26

C10/C11/C13 = 217

C16 = 7

TOTAL = 250

Programmation prévisionnelle moteur/jour Mois d'août

C8/C9 = 24

C10/C11/C13 = 165

C16 = 14

TOTAL = 203

PR / CKD (Tous types) Prévisions Mois de Juillet

Arbres à cames : 250

Vilebrequins : 172

Culasses : 71

Bielles : 0

Blocs : 48

F N A

Blocs = 480

Bielles = 610

Culasses = 450

Vilebrequins = 428

Arbres à cames = 606

MOTEURS EXPÉDIÉS En Juin : 3 649

PRÉVISIONS VOLUMES CLIENTS Août : 1 105

VOLUME TOTAL ANNUEL 2015 : 23 629 moteurs (Prévisions à fin Juin)

INFORMATIONS DIRECTION

Transports spéciaux :

Pour un budget annuel de 270 000 €, le coût supporté par l'Etablissement s'élève à 231 928 € à fin juin.

Class tiers 4 B et C11FEP2 :

Les premiers moteurs Class T4B et C11 FEP2 sont passés sur les lignes de montage.

Travaux au mois d'août :

Le personnel de la maintenance et des travaux seront présents au cours du mois d'août, soit :

48 salariés lors de la semaine 31, 25 salariés lors de la semaine 32, 20 salariés lors de la semaine 33 et 30 salariés lors de la semaine 34. Toutefois, quelques salariés du montage seront susceptibles de venir du 27 au 29 juillet pour expédier environ 300 moteurs.

Frais de déplacement :

Les indemnités kilométriques seront revalorisées à compter du 1^{er} juillet 2015.

VSD :

Arrêt des VSD le 19 juillet aux blocs, culasses, vilebrequins, tool-room, spéroni et salle d'essais. Le VSD est maintenu pour les 12 salariés de la maintenance préventive et les 2 salariés qui réalisent les inventaires tournants.

Effectif Intérimaire :

Usinage A1 : 31 salariés

Usinage B1 : 28 salariés

Montage : 125 salariés

Logistique : 15 salariés

Audits :

Iso sécurité : 22 au 26 juin

Iso qualité : 29 juin au 1^{er} juillet

Porte ouverte :

La journée porte ouverte aura lieu le 18 juillet de 10h à 16h.

INFORMATION CE

Secours (Aide financière) :

Le montant des secours sur le 2^{ème} trimestre s'élève à 2 100,28 €.

Une force
à vos côtés

QUESTIONS CGT envoyées le 19 juin 2015

Prime Intéressement :

Nous renouvelons notre demande afin que les salariés reçoivent un récapitulatif mentionnant leurs absences pour l'année 2014 pour leur permettre de vérifier le montant de leur prime d'intéressement.

Rép. Direction : « Cela n'est pas prévu. Par contre, nous vous informons que sur 1421 salariés éligibles à la prime d'intéressement, 453 personnes vont doubler leur prime. Toutefois, il s'avère que sur les 968 salariés qui ne devaient pas doubler leur prime, une vérification individuelle sera effectuée pour 582 d'entre eux afin d'étudier l'éventuelle possibilité d'un doublement. »

De plus, nous vous demandons de ne pas tenir compte des heures de grève conformément aux articles L.1132-1, L.2511-1 et suivants du code du travail ainsi que les jurisprudences qui s'y réfèrent

Rép. Direction : « Les heures de grève ne permettent pas le doublement de la prime d'intéressement. »

CGT : « Nous vous rappelons que lors de la réunion CE du 30 avril 2015, vous nous aviez confirmé que les heures de grèves n'étaient pas considérées comme des heures d'absences. »

Réponse Direction : « C'est vrai...mais je plaisantais. »

[La Direction blague sur des questions de cette importance...incroyable]

Nous demandons que les salariés qui ont dépassé l'heure autorisée pour se rendre à des obsèques, au cours de l'année 2014, bénéficient du doublement de la prime d'intéressement.

Rép. Direction : « Des heures de Saint-Jean ou de repos compensateur peuvent être posées pour combler ce dépassement. »

CGT : « Nous vous rappelons que le procès-verbal du CE du 30 avril 2015 mentionne que les retards ne sont pas considérés comme du temps de travail effectif...par contre le taux de présence doit être égal ou supérieur à 90 %. »

Augmentation Individuelle et Promotion/Développement :

Quelle a été la somme allouée dans chaque UTE ?

Rép. Direction : « La méthode est identique à celle des Négociations salariales de 2014 à savoir qu'un budget global a été défini pour l'Etablissement et non par unité opérative. Ensuite chaque UTE fait ces propositions à la Direction qui les vérifie. »

Combien de salariés ont perçu une augmentation individuelle ?

Quel est le montant mini, moyen et maxi concernant l'augmentation individuelle ?

Combien de salariés ont changé de coefficient par échelon ?

Reste-t-il un budget promotion/Développement et par conséquent combien de salariés peuvent espérer un changement de coefficient ?

Rép. Direction : « Les lettres pour les augmentations individuelles et les changements de coefficient seront données avant le 14 juillet. Une régularisation sera effectuée avec effet rétroactif du mois de juin. »

CGT : « NAO 2015...un copier/coller de 2014 !!! La Direction ne tient pas ses engagements par rapport à sa signature concernant l'accord sur les négociations salariales qui mentionnait un changement de coefficient et une augmentation en juin 2015. »

Journée porte ouverte :

Combien de salariés seront présents le 18 juillet pour la journée porte ouverte ?

Comment seront-ils rémunérés puisque les documents de la Direction mentionnent que les salariés volontaires travailleront bénévolement ?

Rép. Direction : « 159 salariés se sont portés volontaires en tant que bénévoles pour la journée porte ouverte du 18 juillet. Ces salariés ne percevront aucune rémunération de toutes sortes (Comme les chèques Kadéos) »

CGT : « Ils travailleront gratuitement... !!! »

Réponse Direction : « Ce n'est pas du travail, ils sont bénévoles. »

Rentrée scolaire :

A quelle date est prévue la réunion pour le nouvel accord sur la rentrée scolaire ?

Rép. Direction : « Une réunion aura lieu en juillet. Mme Miranda vous communiquera prochainement la date. »

FPT Maintenance et FPT Académie :

Est-il envisagé de créer une nouvelle session FPT Maintenance et FPT Académie ?

Rép. Direction : « Non, pas en 2015. »

Embauche :

Confirmez-vous l'embauche de salariés intérimaires pour le mois de septembre ? Si oui, combien ?

Rép. Direction : « Je vous confirme l'embauche de 21 salariés en septembre, voire octobre, en sachant que mon objectif est d'en embaucher 30.»

Pouvez-vous nous communiquer la répartition des embauches selon les différents secteurs d'activité ?

Rép. Direction : « A ce jour, je ne sais pas, cela dépendra des exigences selon les secteurs.»

CGT : « Donc les critères d'embauches seront réalisés selon les besoins de chaque service ou en fonction des compétences ? »

Rép. Direction : « Les deux. »

BADES :

Avez-vous fait le nécessaire concernant la publication de la Base de Données Economique et Sociales ? Nous vous rappelons que vous aviez l'obligation de les publier depuis plus d'un an !!!

Rép. Direction : « Les documents sont accessibles depuis 1 semaine. Un mail a été envoyé à chaque organisation syndicale avec le lien permettant à chaque élu de se connecter à la base de données économique et sociales.»

CGT : « Nous tenons à préciser que notre organisation syndicale n'a rien reçu ! (Les autres syndicats non plus) »

Direction : « Le service informatique rencontrera, ce jour, chaque syndicat afin de finaliser la connexion. »

Notes de services :

Nous demandons que l'ensemble des notes de services soient transmises à l'ensemble des organisations syndicales ?

Rép. Direction : « Les notes de services seront affichées mais ne seront pas transmises aux organisations syndicales. »

CGT : « Et concernant les affichages « Information Direction » ?

Direction : « Nous les aborderons lors des réunions du Comité d'Etablissement. »

URSSAF :

Quel a été le bilan suite au contrôle de l'URSSAF qui a été réalisé à compter du 15 ou du 16 juin 2015 ?

Rép. Direction : « Le contrôle est toujours en cours et par conséquent le bilan sera réalisé au terme de celui-ci. »

Grévistes :

Quel a été le nombre de grévistes pour la journée du 25 Mai 2015 ?

Rép. Direction : « 47 % de salariés en grève pour le 25 mai. »

Parking :

Malgré vos engagements émis lors de la réunion ordinaire du Comité d'Etablissement du 30 avril, le véhicule de marque Volvo est toujours en stationnement sur le parking principal. Nous vous demandons d'en parler au fameux « collaborateur » afin que celui-ci procède, immédiatement, à son enlèvement.

Rép. Direction : « L'enlèvement du véhicule a été planifié, il sera fait dans les prochains jours. »

Comité Central d'Entreprise :

Date et lieu de la prochaine réunion du Comité Central d'Entreprise ?

Rép. Direction : « La réunion du CCE est prévue au cours de la semaine du 13 ou du 20 juillet à Bourbon-Lancy. »

Audits :

Quel a été le bilan des différents audits réalisés de fin mai à ce jour ?

Rép. Direction : « Suite à l'audit WCM Expansion, le minimum requis a été atteint pour prétendre à postuler pour la médaille d'or. L'audit sécurité est en cours. »

Matériels du Comité d'Etablissement :

Pouvez-vous nous transmettre la liste des matériels du Comité d'Etablissement qui sont mis à la disposition des salariés ?

Rép. CE : « Le comité d'Etablissement met, à disposition, des tables, des chaises et des couverts. »

Panneau annonces du Comité d'Etablissement :

Nous demandons de programmer une réunion afin de définir l'emplacement du panneau concernant les annonces du personnel.

Rép. CE : « Le comité d'Etablissement déterminera une réunion avec les élus afin de définir l'emplacement du panneau pour les annonces du personnel. »

Annexe du Comité d'Etablissement :

Nous demandons d'indiquer l'emplacement de l'annexe du local CE.

Rép. CE : « L'annexe est situé à côté de la loge principale, nous regarderons pour mettre une affiche. »

Comptes annuels du Comité d'Etablissement :

Nous vous demandons de nous transmettre les comptes annuels du Comité d'Etablissement relatif à l'exercice 2014 ?

Rép. CE : « Nous avons reçu les documents tardivement et nous les avons communiqué vendredi 19 juin. Par conséquent, si vous avez des questions, nous débattons sur le sujet lors de la prochaine réunion du Comité d'Etablissement. »

Passtime :

Nous demandons que le Comité d'Etablissement offre à chaque salarié le guide passtime (édition locale) qui propose des réductions découvertes et permanentes dans le domaine de la restauration, du commerce et des loisirs

Rép. CE : « Non car le coût est de 59,90 €uros par salarié, ce qui représenterait 80 000 €uros.»

Dans ce cas, nous demandons une participation du CE à hauteur de 50%.

Rép. CE : « Non car le coût reste toujours trop important. »

Par conséquent, nous demandons que le guide Passtime soit proposé aux salariés dans le catalogue pour les cadeaux du personnel.

Rép. CE : « Nous l'intégrerons pour l'année 2016. »

Nous demandons que cette offre soit affichée dans les panneaux du Comité d'Etablissement afin que les salariés en aient connaissance.

Rép. CE : « Avant de l'afficher, nous allons prendre contact avec cet organisme afin de savoir s'il pratique des tarifs envers les Comités d'Etablissements. »

La CGT

Jeudi 25 juin 2015.